|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG FISMA B2 |
| Numéro de poste Sysper: | 299761 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Martin SPOLC  1er trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La mission de l’unité est de veiller à ce que le système financier européen soutienne la transition vers une économie à faible émission de carbone, circulaire et durable, tout en promouvant la stabilité financière, la compétitivité des marchés et les intérêts des consommateurs et des investisseurs. L’unité est chargée d’élaborer un cadre européen pour la finance durable, qui vise à mobiliser tant le secteur privé que le secteur public à investir dans des projets durables, à recenser les risques pour le système financier en raison de son exposition à des actifs à forte intensité de carbone et à favoriser la transparence et la vision à long terme des activités financières et économiques. Elle coordonne les travaux de la DG FISMA et d’autres DG sur les projets de finance durable, et promeut la coordination internationale en matière de finance durable.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Contribuer aux travaux de l’unité B2 de la FISMA « Finance durable ». En particulier:

- Contribuer à l’élaboration des politiques dans le domaine de la finance durable.

- Rédiger des documents d’orientation politique et du matériel de communication.

- Préparer, actualiser et consolider les propositions politiques en vue de la discussion avec les États membres, les institutions et les autorités de l’UE et les parties prenantes externes.

- Préparer des réunions d’information et des réunions dans le domaine de la finance durable.

- Expliquer les activités de l’unité/de la DG FISMA liées à la finance durable aux parties prenantes lors de conférences, de groupes de travail, etc.

- Participer aux réunions avec les acteurs du marché et les autorités publiques.

- Suivi des propositions législatives par le biais du processus décisionnel interinstitutionnel, y compris l’adoption par la Commission, le Parlement européen et/ou le Conseil de l’Union européenne.

- Coordonner le travail de l’équipe "Finance durable" au sein de la DG et avec d’autres DG

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un candidat avec le profil suivant:

* expérience en économie/droit/politique publique avec expertise sectorielle et capacité d’analyse politique
* solides capacités d’analyse et de rédaction
* bonne compréhension des procédures décisionnelles au sein des institutions de l’UE

En outre, le candidat idéal présenterait les aptitudes suivantes:

* capacité de conceptualiser les problèmes, d’identifier et de mettre en œuvre des solutions
* flexibilité (ouvert aux nouvelles demandes)
* capacité de fournir des résultats de manière structurée
* excellente maîtrise des techniques de communication écrite et orale
* aptitude à travailler en équipe
* capacité à organiser son travail, esprit d’initiative, sens des responsabilités et de la confidentialité

La maîtrise de l’anglais est essentielle; une connaissance pratique du français ou de l’allemand est un atout.

Enfin, une spécialisation universitaire, une spécialisation en matière de surveillance ou une spécialisation professionnelle dans le domaine financier; une expérience et une connaissance de la finance durable et de la taxinomie de l’UE, ainsi qu’une expérience en matière de gestion de groupes d’experts et d’interaction avec les parties prenantes du secteur privé constitueraient de précieux atouts.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)